

### Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est composé de personnes désignées *intuitu personae* en raison de leurs compétences. Elles sont proposées par les personnalités qualifiées du Conseil d'administration et nommées par celui-ci à l'exception des représentants des fondateurs.

Les membres du Conseil scientifique constituent un panel d'experts dans les principales disciplines concernées par l'objet de la Fondation : physiologie cellulaire, neurologie, neurobiologie, médecine des risques, épidémiologie, médecine du travail, audiologie, physique du champ proche, bio-électromagnétisme, métrologie des radiofréquences, sociologie des risques...

Ils sont issus d'organismes comme l'Académie des sciences, l'Académie nationale de médecine, le CNRS (Centre national de recherche scientifique), l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), l'Organisation mondiale de la santé, le Groupe des écoles des télécommunications... Deux experts internationaux en font partie.

Le Conseil scientifique est chargé de définir les grandes orientations scientifiques de la Fondation, de rédiger les appels à projets et d'assurer le suivi des recherches. Il contribue aussi à l'élaboration des programmes de diffusion des résultats des recherches. Il rend compte régulièrement au Conseil d'administration.

**Présidente du Conseil scientifique** : Martine Hours

### Conseil d'administration

Il est composé de trois collèges :

> 1 collège de 5 membres de droit représentant : le ministre de l'Intérieur, le ministre chargé de l'Industrie, le ministre chargé de la Recherche, le ministre chargé de la Santé, le ministre chargé de l'Environnement.

> 1 collège de 5 personnalités qualifiées désignées par : l'Académie des sciences, l'Académie des technologies, l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET), l'Agence nationale des fréquences (ANFR), le Comité national français de radioélectricité scientifique (CNFRS/URSI France).

> 1 collège de 5 personnes représentant les fondateurs.

Le Président est élu par le Conseil d'administration. Il ne peut être issu du collège des fondateurs.

**Président du Conseil d'administration** : Pierre-Noël Favennec

**Directrice de la Fondation** : Françoise Boudin

### Les origines de la Fondation

Les ondes radiofréquences sont créées par des émetteurs très variés, utilisés notamment pour les communications mobiles ou sans fil, la télévision, la radio, certains systèmes de sécurité...

La multiplication de ces émetteurs suscite de nombreuses questions de la part du public et des autorités, relayées par les médias. Les effets de l'exposition des personnes, notamment des enfants, aux ondes radiofréquences méritent d'être mieux connus.

La création d'une Fondation Santé et Radiofréquences, entité indépendante destinée à la recherche scientifique et à la diffusion des connaissances, a été initialement proposée par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST). Lancée sous l'impulsion du ministre délégué à la Recherche et des fondateurs, la Fondation a été reconnue d'utilité publique en janvier 2005.

Les effets des ondes radiofréquences sur la santé ont déjà fait l'objet de nombreuses recherches en France et à l'étranger. Ces recherches sont coordonnées au niveau mondial par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elles sont à l'origine des valeurs limites recommandées par la Commission internationale de protection contre les rayonnements non-ionisants (ICNIRP). Certains domaines méritent encore d'être étudiés.

La Fondation s'inscrit comme la contribution française à cet effort international de recherche.

### Radiofréquences



Lumière, transmissions radio, micro-ondes, tous ces termes renvoient au même phénomène de propagation d'énergie : les ondes électromagnétiques.

Chaque type d'ondes possède sa propre fréquence, exprimée en hertz (Hz). Les ondes radiofréquences, qui constituent le champ d'étude de la Fondation, couvrent de 100 kHz à 300 GHz. Contrairement aux ultraviolets ou aux rayons X, ce sont des rayonnements non ionisants.

Par exemple, la radio FM émet entre 88 et 108 MHz, la télévision entre 47 et 830 MHz, la téléphonie mobile à 900, 1800 et 2100 MHz et le Wi-Fi à 2400 MHz.

# FONDATION SANTÉ ET RADIOFRÉQUENCES



**FONDATION**  
SANTÉ ET RADIOFRÉQUENCES

28, rue Saint Dominique  
F - 75007 Paris

[www.sante-radiofrequences.org](http://www.sante-radiofrequences.org)



### Sa mission

**La Fondation Santé et Radiofréquences, reconnue d'utilité publique, a pour but de définir, de promouvoir et de financer :**

- des programmes de recherche épidémiologique, expérimentale et sociologique sur les effets de l'exposition des personnes aux ondes électromagnétiques radiofréquences ;
- des programmes de diffusion auprès des professionnels et du public des connaissances acquises concernant ces effets.

### Ses moyens d'action

**Pour atteindre ces objectifs, la Fondation :**

- organise des appels pour soutenir par un financement des projets de recherche d'initiative publique ou privée ou en partenariat public-privé ;
- finance des mémoires de recherche ou publications, la tenue de conférences, le financement de cours, de prix ou de récompenses ;
- finance des actions de diffusion des résultats des recherches dans ces domaines et des connaissances scientifiques de base nécessaires à leur compréhension par le public et les professionnels.

**Pour mettre en œuvre ces activités et les harmoniser avec celles d'autres institutions, la Fondation conclut toutes conventions utiles avec des entreprises privées, des collectivités publiques, des universités, des établissements et des organismes de recherche ou d'enseignement, publics ou privés.**



### Questions - Réponses

#### > Pourquoi cette Fondation ?

La création d'une Fondation Santé et Radiofréquences a été initialement proposée dans le rapport « *Téléphonie mobile et santé* » de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST). Le but est d'encourager, sans mettre en doute leur indépendance, les efforts de recherche et d'information de qualité à destination du public mais aussi des pouvoirs publics, des médecins, des professionnels...

#### > Qui a créé la Fondation ?

L'Etat et les industriels, sous l'autorité du ministre délégué à la Recherche, lui ont donné une forme juridique. La Fondation Santé et Radiofréquences est une fondation de recherche reconnue d'utilité publique le 10 janvier 2005. Son premier Conseil d'administration s'est tenu le 4 juillet 2005.

#### > Qui finance ?

La Fondation dispose d'un budget assuré pour moitié par l'Etat et pour moitié par les industriels (membres fondateurs). La dotation initiale prévue pour cinq ans s'élève à 4,8 millions d'euros qui permettront une programmation pluriannuelle.

#### > Quel est son fonctionnement ?

Il repose sur un Conseil d'administration et un Conseil scientifique. Le Conseil d'administration est composé de 15 membres : 5 représentants les ministères, 5 représentants le domaine des sciences et techniques (personnalités qualifiées) et 5 représentants les fondateurs. Le Président est élu par le Conseil d'administration, il ne peut pas être industriel. Le Directeur est recruté par le Conseil d'administration et assure le fonctionnement de la Fondation.

#### > Quel est le rôle des industriels ?

Tout en étant minoritaires au sein du Conseil d'administration, les industriels apportent la moitié du financement pour que les scientifiques aient les moyens de réaliser une recherche de qualité dans le cadre des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ceci permettra la diffusion d'une information complète du public, des professionnels et des autorités.

#### > Quels industriels participent au financement de la Fondation ?

Huit industriels ont contribué à la création de la Fondation :

- des constructeurs : Alcatel, Ericsson France et Motorola ;
- des opérateurs français de téléphonie mobile : Bouygues Telecom, Orange France et SFR ;
- des opérateurs de télédiffusion : TDF et Towercast.

